Notre environnement, c'est notre santé : **mobilisons-nous !**

PRSE 3

2017 > 2021

prse bretagne

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Région BRETAGNE

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

PLAN D'ACTIONS : 8 OBJECTIFS ET 24 ACTIONS-CADRES

Les 18 enjeux identifiés ont été regroupés en **8 objectifs** qui placent les territoires et les Breton.ne.s au cœur du dispositif et affichent les thèmes majeurs que sont l'air et l'eau ainsi que les nouveaux défis émergents et pour lesquels des réponses seront nécessaires dans les années à venir.

24 actions-cadres viennent décliner ces objectifs, chacune illustrée de possibilités de mise en œuvre issues des **80 propositions** formulées par les participants aux ateliers.

Le PRSE 3 se veut évolutif et pendant toute sa durée, de nouvelles propositions de mise en œuvre y seront intégrées. En effet, des actions pourront être impulsées par les copilotes ou émerger via l'appel à projets ARS/DREAL ou selon d'autres modalités (partenariats avec le Conseil régional par exemple). Certaines actions pourront aussi être valorisées dans le cadre de la labellisation (voir la charte de labellisation des actions en annexe 4).

Pour chaque objectif, on retrouve
- **Les référents en charge de l'objectif**
- **Un rappel du contexte et des enjeux**
- **Les actions-cadres avec pour chacune :**
  - **sa description,**
  - **son lien avec le PNSE3 (cf liste en annexe 5)**
  - **des possibilités de mises en œuvre,**
  - **des porteurs potentiels,**
  - **les acteurs, territoires et public pouvant être concernés.**

Les indicateurs nécessaires pour le pilotage du plan sont réunis dans le tableau « STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PRSE 3 » du chapitre VIII.

Rôle des référents d'objectifs

Pour les objectifs 1-2-4-5-6 et 7, un des copilotes est identifié comme référent (référent1). Il assurera avec l'un des deux autres copilotes (référent 2), la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son objectif, c'est-à-dire :
- **rassembler les porteurs potentiels (connus via les propositions de projets ou via le réseau de partenaires) pour que la mise en œuvre des actions soit cohérente dans le temps et l'espace,**
- **animer et assurer la bonne articulation et le suivi des actions (définitions d'indicateurs, bilans ponctuels..),**
- **présenter au COTECH et au Comité de Pilotage l'avancée des actions de son objectif (selon les sujets abordés),**
- **participer à la commission de labellisation des actions santé environnement de Bretagne (cf. VI),**
- **contribuer à la promotion des actions santé environnement : site PRSE, forum SE, élaboration de documents de communication.**

L'objectif 3 , compte tenu de sa transversalité, est confié au COTECH. Il en est de même pour l'objectif 8 « répondre aux nouveaux défis » qui nécessite une mobilisation de chaque institution pour identifier les actions à porter, en lien avec le niveau national et avec les partenaires associatifs locaux.

OBJECTIF 1

OBJECTIF 2

OBJECTIF 3

OBJECTIF 4

OBJECTIF 5

OBJECTIF 6

OBJECTIF 7

OBJECTIF 8

OBJECTIF 1

OBSERVER, AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, S'APPROPRIER LES DONNÉES POUR AGIR DE MANIÈRES ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES BRETONS

ACTION-CADRE 1-A
Caractériser les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

ACTION-CADRE 1-B
Observer et suivre l'évolution des spécificités bretonnes, positives et négatives, en matière de santé environnement

ACTION-CADRE 1-C
Réaliser des diagnostics territoriaux santé environnement

PAGE 18

OBJECTIF 2

AGIR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

ACTION-CADRE 2-A
Accompagner les collectivités pour décliner les objectifs du PRSE 3 dans les politiques locales

ACTION-CADRE 2-B
Promouvoir la prise en compte des déterminants environnementaux dans les politiques territoriales de santé

PAGE 24

OBJECTIF 5

AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR

ACTION-CADRE 5-A
Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

ACTION-CADRE 5-B
Informer, éduquer et former sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

ACTION-CADRE 5-C
Réduire les expositions aux particules nocives (pesticides, ammoniac, brûlage de déchets, chauffage au bois, transport...)

PAGE 40

OBJECTIF 6

AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU (EAU D'ALIMENTATION DE LA RESSOURCE AU ROBINET, EAU DE LOISIRS)

ACTION-CADRE 6-A
Améliorer les connaissances sur la qualité de l'Eau

ACTION-CADRE 6-B
Informer, éduquer et former sur la qualité de l'Eau

ACTION-CADRE 6-C
Réduire les risques sanitaires liés à la qualité de l'Eau

PAGE 46

OBJECTIF 3

AGIR POUR L'APPROPRIATION DES ENJEUX SANTÉ ENVIRONNEMENT PAR LES BRETON.NE.S

ACTION-CADRE 3-A
Informer pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

ACTION-CADRE 3-B
Eduquer et former les acteurs pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

ACTION-CADRE 3-C
Mutualiser, coordonner, mettre en réseau, partager les bonnes pratiques, valoriser, labelliser pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

PAGE 28

OBJECTIF 4

AMÉNAGER ET CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

ACTION-CADRE 4-A
Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration des documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme

ACTION-CADRE 4-B
Agir pour un bâtiment et un cadre de vie respectueux de la santé

ACTION-CADRE 4-C
Promouvoir et accompagner les réalisations d'évaluations d'impact sur la santé (EIS)

ACTION-CADRE 4-D
Réduire l'exposition des Breton.ne.s au radon

PAGE 34

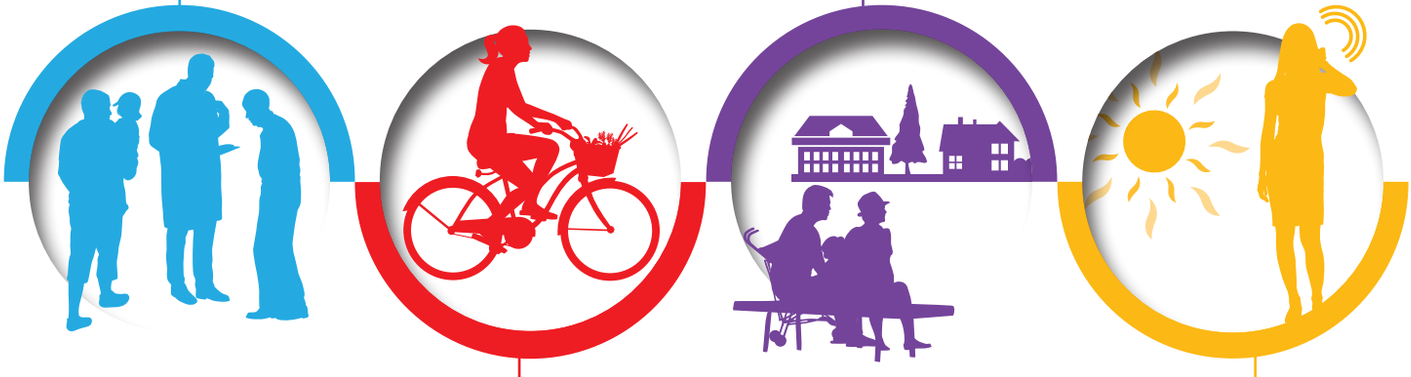

OBJECTIF 7

AGIR POUR DES MODES DE VIE ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORABLES À LA SANTÉ

ACTION-CADRE 7-A
Accompagner le changement de pratiques des professionnels et des particuliers pour la réduction des usages de produits toxiques

ACTION-CADRE 7-B
Agir pour une alimentation saine et durable : de la production à la consommation

ACTION-CADRE 7-C
Promouvoir les déplacements favorables à la santé

ACTION-CADRE 7-D
Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs notamment liés à l'écoute de la musique amplifiée

PAGE 52

OBJECTIF 8

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS : CHANGEMENT CLIMATIQUE, ONDES, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, NANOMATÉRIAUX

ACTION-CADRE 8-A
Diffuser et partager l'information sur les nouveaux défis « santé environnement »

ACTION-CADRE 8-B
Engager des actions, innover, expérimenter, en fonction de l'état des connaissances sur les nouveaux défis santé environnement

PAGE 58

OBJECTIF 1

Référent : 1 DREAL - 2 ARS

Observer, améliorer **les connaissances,**
s'approprier **les données** pour **agir**
de manière adaptée aux réalités des publics
et des **territoires** bretons

Contexte et enjeux

Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé concernent l'ensemble de la population et des territoires, avec un gradient continu qui suit la hiérarchie sociale pour de nombreuses pathologies. Les inégalités, avec l'enchaînement et l'accumulation de leurs différents déterminants (socio-économiques, comportementaux, liés au système de soins, mais aussi inégalités devant l'environnement…), sont l'un des grands enjeux actuels de santé publique. Connaître la cartographie de ces inégalités permet d'appréhender la réalité de santé des populations et des territoires bretons.
Dans le contexte du PRSE 3, il est indispensable de continuer les travaux de caractérisation des inégalités de santé qui servent de base aux interventions et qui permettent de mieux les cibler. Ils doivent être menés à un niveau infrarégional pertinent et le plus fin possible pour la mise en place de ces interventions.
La Bretagne présente des spécificités en matière de santé environnement (algues vertes, radon, pêche à pied, présence importante de l'industrie agroalimentaire…..). Le PRSE 3 offre l'occasion de prendre en compte ces spécificités, qu'elles soient positives ou négatives, et d'encourager toute recherche qui concernerait une particularité bretonne.

ACTION-CADRE 1-A

Caractériser les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

PARTENAIRES potentiels

ARS,
EHESP,
MCE,
ORS Bretagne
...

TERRITOIRES concernés

EPCI

PUBLICS concernés

Décideurs, associations, professionnels
...
Population générale et vulnérable

Si les facteurs environnementaux sont communément reconnus comme des déterminants de santé à part entière contribuant aux inégalités de santé, il s'avère nécessaire d'améliorer les connaissances et les outils permettant de caractériser les inégalités de santé liées à l'environnement et de prendre en compte leur dimension territoriale et sociale.

En s'appuyant sur les travaux engagés notamment par l'école des hautes études en santé publique (EHESP) (programme Equit'Area), l'objectif de l'action est d'identifier les sources de données pertinentes permettant de décrire les inégalités d'exposition de la population selon les différents territoires et d'élaborer, à partir de méthodes statistiques validées, des outils fiables et reproductibles dans le temps et dans l'espace.

Au-delà d'une approche globale multifactorielle, l'action envisage également d'étudier de manière plus approfondie, les liens entre des facteurs environnementaux spécifiques et la santé de populations plus vulnérables.

Cette action constitue donc un préalable à la mise en œuvre d'actions de réduction des expositions ciblées sur ces zones afin de réduire les inégalités d'exposition et, pour certaines pollutions ou nuisances, d'améliorer la santé des populations concernées.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Tester 2 outils** de caractérisation des inégalités environnementales territoriales : indice et profils de disparités environnementales des territoires
- **Mieux connaître les liens** entre précarité énergétique et santé
- ...

ACTION-CADRE 1-B

Observer et suivre l'évolution des spécificités bretonnes positives et négatives en matière de santé environnement

L'action s'inscrit dans la continuité des démarches engagées au cours des précédents PRSE bretons. De fait, dans le cadre des travaux inscrits dans les PRSE, un état des lieux en santé environnement a été mis en œuvre en 2009 et en 2015, afin de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs régionaux, des données actualisées relatives au contexte socio-démographique, aux pressions et aux expositions environnementales ainsi qu'aux pathologies pour lesquelles l'environnement est reconnu comme jouant un rôle, au sein de l'ensemble des déterminants de santé de la population. Parallèlement et de manière complémentaire il est apparu nécessaire aux pilotes du PRSE, d'une part de proposer annuellement (à partir de 2012) à l'ensemble des professionnels concernés, la mise à jour d'une sélection d'indicateurs issus de l'état des lieux et d'autre part, d'appréhender les connaissances, attitudes et comportements des Breton.ne.s face aux problématiques environnementales, à partir d'une enquête en population de type barométrique (2007-2014).

Dans ce contexte, l'action a pour objectif de poursuivre cette démarche de suivi temporo-spatial des spécificités bretonnes.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Tableaux de bord** annuels 10 indicateurs en santé-environnement
- **Nouveau Baromètre** santé-environnement en 2020
- ...

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Conseil régional,
DREAL,
et plus globalement le COTECH du PRSE,
...

TERRITOIRES concernés

Région,
pays,
EPCI

PUBLICS concernés

Décideurs,
associations,
professionnels
...
Population générale

ACTION-CADRE 1-C

Réaliser des diagnostics territoriaux santé environnement

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Collectivités territoriales,
Conseil régional,
ORS Bretagne,
...

TERRITOIRES concernés

Pays,
EPCI

PUBLICS concernés

Décideurs,
associations,
professionnels
...
Population générale des territoires concernés

Les diagnostics territoriaux en santé environnement sont des démarches d'analyse de situation donnant lieu à concertation et destinées à fonder une programmation d'actions de santé. Ils se distinguent d'un simple état des lieux reposant sur la collecte et l'analyse des données disponibles pour un territoire donné, même si cet état des lieux constitue l'une des composantes majeure du diagnostic. Ils s'inscrivent par conséquent dans une démarche de projet de développement de territoire, autant sur le volet environnemental que socio-sanitaire.

Leur niveau d'intervention se situe à l'échelon « infra départemental » et cible essentiellement des territoires relevant d'une autorité publique locale susceptible d'élaborer un projet collectif. La démarche a vocation à être portée par les collectivités territoriales engagées dans l'élaboration d'un projet de santé, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) dans la perspective par exemple de la mise en œuvre ou du renouvellement d'un Contrat Local de Santé (CLS). Les communes ou leurs groupements (EPCI, pays,...), peuvent également s'engager dans ces démarches.

Ils ont pour objectifs principaux :

- d'améliorer la connaissance des expositions et des impacts potentiels de l'environnement sur la santé et d'identifier les priorités locales,
- de favoriser une mobilisation au sein du territoire autour des problématiques santé environnement,
- d'engager les acteurs (élus, professionnels, associations, porteurs de projets, habitants), dans une dynamique de projet de santé local avec prise en compte de la dimension environnementale.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Réaliser des diagnostics locaux** en santé environnement dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS)
- **Réaliser des diagnostics locaux** en santé environnement à l'échelle d'un EPCI ou d'une communauté de commune
- ...

OBJECTIF 2

Référent : 1 ARS - 2 Conseil régional

Agir pour une meilleure prise en compte de la **santé environnementale** dans les **politiques territoriales**

Contexte et enjeux

Tandis que certaines actions visant à améliorer la qualité de notre environnement peuvent être menées à l'échelle individuelle, d'autres nécessitent la mise en œuvre de changements à l'échelle collective. Afin de mettre en place des politiques publiques en faveur d'un environnement favorable à la santé, l'implication des élus, à tous les échelons territoriaux, est essentielle. En effet, de nombreuses politiques publiques sont concernées par la santé environnementale et constituent autant de leviers d'actions : urbanisme, transports et mobilités, logement, agriculture, politiques sociales, jeunesse…

Ainsi, une meilleure appropriation des enjeux santé environnement par les élus, à tous les échelons territoriaux, est un enjeu fort du PRSE 3, d'autant que l'évaluation du PRSE 2 avait montré l'insuffisance de déclinaison de ses objectifs dans les politiques publiques locales.

Les élus, qui définissent les politiques territoriales, ainsi que les techniciens en charge de leur mise en œuvre, ont besoin d'être informés et formés sur les problématiques de santé environnement et sur les moyens disponibles pour limiter les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur la santé. Si certains domaines sont encore peu explorés, des connaissances, des méthodes, des outils, sont d'ores-et-déjà disponibles sur un nombre conséquent de sujets. Il est nécessaire d'analyser et transformer ces apports en messages simples à diffuser aux élus pour éclairer leurs décisions. Ainsi, ils seront à même de promouvoir la mise en place de politiques favorables à la santé environnementale en Bretagne.

OBJECTIF 2

ACTION-CADRE 2-A

Accompagner les collectivités pour décliner les objectifs du PRSE 3 dans les politiques locales

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Collectivités territoriales,
EPCI,
Conseil régional,
Services de l'État,
...

TERRITOIRES concernés

Tous les territoires de Bretagne et en priorité ceux concernés par des indicateurs santé environnement particulièrement défavorables

PUBLICS concernés

Élus,
agents
des collectivités

Il s'agit de proposer aux collectivités un accompagnement pour prendre en compte les enjeux de santé environnement dans leurs politiques locales, de façon concrète. Cet accompagnement pourra prendre différentes formes en fonction des attentes et des volontés locales, du partage avec les élus et techniciens des enjeux régionaux et spécifiques au territoire, à la mise en œuvre de mode opératoire pour décliner les objectifs du PRSE 3 au niveau local.

Cet accompagnement s'adaptera aux réalités locales, en s'appuyant notamment sur des diagnostics locaux, afin de déterminer les priorités d'intervention.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Mise en place d'une démarche d'accompagnement** de 4 collectivités bretonnes (Néolab² : Nouvelles Économies, Opportunités et Leviers d'Actions pour le Bien-être en Bretagne) pour les aider à définir leur stratégie d'économie locale durable en faveur du bien-être territorial.
- ...

ACTION-CADRE 2-B

Promouvoir la prise en compte des déterminants environnementaux dans les politiques territoriales de santé

Les territoires développent à différents niveaux (Pays, intercommunalité, commune...) des stratégies en matière de santé, souvent déclinées selon trois axes : accès aux soins, prévention / promotion de la santé, médico-social. Ainsi, les Contrats locaux de santé (CLS), issus de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », visent à définir et à mettre en œuvre des stratégies d'intervention locales dans le domaine de la santé, partagées entre l'Agence régionale de santé et les collectivités territoriales.

Le dispositif d'Animation territoriale de santé (ATS) vise à impulser et animer des dynamiques territoriales afin d'améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En s'appuyant sur ces dynamiques locales, il s'agit de mobiliser les acteurs pour prendre en compte les déterminants environnementaux dans les orientations territoriales de santé, afin de favoriser la déclinaison des objectifs du PRSE 3, en s'appuyant sur les priorités et les spécificités du territoire.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Encourager le développement** d'axes santé environnement au sein des CLS, portant prioritairement sur certaines thématiques ou populations (urbanisme favorable à la santé, qualité de l'air intérieur, asthme et allergies, les enfants comme population prioritaire) et mise à disposition d'outils aux acteurs des CLS.
- **Mobiliser le réseau** des animateurs territoriaux de santé sur la thématique santé environnement.
- ...

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Conseils départementaux,
Conseil régional,
acteurs impliqués dans les dispositifs CLS / ATS (institutionnels, professionnels de santé, médico-social, prévention/ promotion de la santé, éducation, insertion, développement local...)
...

TERRITOIRES concernés

Territoires porteurs de CLS et du dispositif ATS

PUBLICS concernés

Professionnels,
usagers
...

OBJECTIF 3

Référent : COTECH

Agir pour **l'appropriation** des **enjeux** santé environnement par les **Breton.ne.s**

Contexte et enjeux

Au-delà de la sensibilisation, l'objectif est de promouvoir une culture commune dans le domaine de la santé environnementale. Cette montée en compétence collective devra permettre à chacun de faire ses propres choix et de renforcer ses capacités à agir, en fonction de son environnement et des connaissances disponibles.

Cet enjeu, jugé prioritaire dans l'évaluation du PRSE 2, répond à une réelle attente exprimée par les Breton.ne.s. Ainsi, le baromètre santé environnement révèle un niveau de sensibilité constant des Breton.ne.s vis-à-vis des questions d'environnement : 7 Breton.ne.s sur 10 se disent sensibles ou très sensibles. Cette sensibilité élevée s'accompagne d'une demande non satisfaite en termes d'information sur les effets de l'environnement sur la santé.

Cette construction commune est forcément complexe, notamment parce que de nombreux risques sont soupçonnés sans que leurs conséquences sur la santé soient avérées, d'autres sont aujourd'hui totalement inconnus. Par ailleurs, elle nécessite un décloisonnement et la participation de l'ensemble des acteurs : population, professionnels de tous secteurs (santé, environnement, sociologues, scientifiques…), en s'appuyant sur les réseaux tissés par les citoyens eux-mêmes (associations, réseaux d'information…), en favorisant les débats, de type panels de citoyens, conférence de consensus ...

Pour partager cette culture, il sera primordial de :

- travailler avec les lanceurs d'alerte, la société civile, les chercheurs,
- développer les approches participatives et locales à l'échelle des territoires,
- mettre en œuvre des actions à destination des publics jeunes,
- rendre accessible les messages, adapter les informations aux publics, notamment aux populations vulnérables, en tenant compte du contexte local,
- proposer des espaces d'échanges entre acteurs, citoyens, décideurs, afin de partager les bonnes pratiques, les innovations, les expérimentations locales ; et envisager les possibilités de transposition des expériences concluantes.

OBJECTIF 3

ACTION-CADRE 3-A

Informer pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

PARTENAIRES potentiels

ARS,
ATS,
CEREMA,
Conseil régional,
Conseils Territoriaux de Santé,
DRAAF,
DREAL,
MCE,
MFB,
...

TERRITOIRES concernés

Région,
Territoires de démocratie en Santé,
villes actives PNNS,
villes Santé OMS

PUBLICS concernés

Selon les actions : collectivités locales, acteurs SE

L'ensemble des publics doit être visé, notamment les populations vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, enfants, jeunes...), ce qui nécessite de rendre accessible les messages, d'adapter les informations aux publics et aux spécificités des territoires.

Force est de constater que la nécessaire réglementation ne suffit pas toujours à protéger, notamment parce qu'elle est évolutive (en fonction des connaissances du moment), qu'elle peut résulter de compromis (basés sur un risque acceptable et non un risque zéro), ou qu'elle n'est pas toujours correctement appliquée.

Il y a donc un réel enjeu à ce que la population puisse alerter, identifier et hiérarchiser les risques en santé environnement, pour faire ses propres choix, notamment dans l'application du principe de précaution, et forger son opinion, en fonction de sa conception de la vie et de la société.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Organiser un forum régional** santé environnement.
- **Organiser des conférences-débats** sur les enjeux santé environnement à destination du grand public.
- ...

ACTION-CADRE 3-B

Éduquer et former les acteurs pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

Pour opérer des changements d'ampleur, la formation des professionnels et des décideurs est essentielle pour une meilleure prise en compte des enjeux santé environnement dans les différents champs professionnels : santé (prévention, soins,...) ; environnement ; énergie ; bâtiment, travaux publics ; éducation ; animation ; jeunesse... L'évaluation du PRSE 2 a pointé l'insuffisante prise en compte de ces enjeux du fait d'une méconnaissance des liens entre santé et environnement.

Si certains domaines sont encore peu explorés (nanomatériaux...), des connaissances sont disponibles sur un certain nombre de sujets, sans être diffusées, transférées, et appropriées par les acteurs qui pourraient les utiliser et améliorer ainsi leurs pratiques au bénéfice de tous.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Former et accompagner les professionnels** éducatifs à l'animation d'actions éducatives en Santé environnement.
- **Favoriser et accompagner l'intégration** des enjeux SE en milieu scolaire, dans le cadre des projets d'établissement.
- **Développer la formation initiale et continue** des professionnels de santé aux enjeux de santé environnement et l'adapter aux risques émergents (exemple : toxicité des pesticides).
- **Expérimenter la mise en place d'une formation continue** « Promotion de la santé, environnement et parcours de naissance » à destination des professionnels en périnatalité.
- **Former en santé-environnementale** les promoteurs d'actions sur les territoires.
- **Mobiliser les enseignants des écoles primaires,** les animateurs des centres de loisirs (avec ou sans hébergement) et les relais locaux, afin, par leur biais, d'éduquer à la prévention solaire.
- ...

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Capt'Air,
ERB,
IREPS,
MCE,
REEB
et selon l'orientation des projets : ATS, Centres Hospitaliers, Conseils départementaux, écoles de sage-femmes, EHESP, Etablissements scolaires, IFSI, MFB, médecins, médecins libéraux,
...

TERRITOIRES concernés

Région,
Territoires de démocratie en Santé

PUBLICS concernés

Futurs et jeunes parents, élèves, promoteurs d'actions

ACTION-CADRE 3-C

Mutualiser, coordonner, mettre en réseau, partager les bonnes pratiques, valoriser, labelliser pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s

PARTENAIRES potentiels

le COTECH PRSE et les référents objectifs ...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Partenaires et porteurs d'actions SE

La construction d'une culture commune trouvera ses fondements dans le partage et la mutualisation de bonnes pratiques, d'innovations, d'expérimentations locales. Pour permettre cette diffusion, des espaces d'échange entre acteurs etcitoyens, devraient être formalisés, en envisageant les possibilités de transposition des expériences concluantes.

En reconnaissant à chacun une forme d'expertise citoyenne, la diffusion de l'information sera aussi bien descendante qu'ascendante, permettant de légitimer et de valoriser les initiatives locales, le savoir-faire non expert. Ces échanges permettront de recueillir les attentes et besoins des populations, de favoriser les interactions entre décideurs et bénéficiaires, avec comme finalité la co-construction des réponses, adaptées au contexte local.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Construire une plateforme** collaborative pour coordonner les actions, mettre en réseau les partenaires SE et partager les bonnes pratiques.
- **Instaurer un label PRSE** pour valoriser les actions.
- ...

OBJECTIF 4

Référent : 1 ARS - 2 DREAL

Aménager et construire un **cadre de vie favorable à la santé**

Contexte et enjeux

Les choix de planification et d'aménagement du territoire, l'urbanisme, sont unanimement reconnus comme des déterminants essentiels de la santé des populations, en milieu rural ou urbain, avec en toile de fond la question des mobilités et la présence de la nature, plus prégnante en ville.

Un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé consistent à promouvoir des choix qui permettent de :

- réduire les inégalités de santé entre les différents groupes socioéconomiques et personnes vulnérables ;
- réduire les émissions et expositions aux polluants, nuisances et autres agents délétères ;
- favoriser la cohésion sociale et le bien-être des habitants ;
- promouvoir des modes de vie individuels favorables à la santé, notamment activité physique et alimentation ;
- soulever et gérer les antagonismes et les possibles synergies entre les enjeux des différents champs d'intervention ;
- mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, y compris les citoyens ;
- penser un projet adaptable, prendre en compte l'évolution des comportements et modes de vie ;
- permettre l'accès aux soins et aux services socio-sanitaires.

Agir pour un bâtiment respectueux de la santé

La qualité du bâti est un facteur déterminant de la santé, qu'il s'agisse de son implantation, des matériaux de construction, rénovation, décoration, équipements, de son entretien et ses usages. Nous passons plus des deux tiers de notre temps dans des locaux qui concentrent un certain nombre d'agents chimiques, biologiques et physiques, dont l'agrégation provoque des cocktails chimiques aux conséquences multiples et parfois dramatiques. Le dossier de l'amiante a mis en lumière ce phénomène il y a quelques années. D'autres risques sont clairement identifiés : plomb, radon particulièrement prégnant en Bretagne, etc.

Agir pour un bâtiment respectueux de la santé, c'est supprimer ou réduire les expositions à ces différents types de polluants, à tous les niveaux, en amont et en aval, c'est aussi prévenir et informer les occupants pour un meilleur usage des locaux. Ceci passe par l'implication de l'ensemble des «acteurs de l'habitat» (aménageurs, urbanistes, architectes, artisans et entreprises du bâtiment, gestionnaires d'établissements recevant du public, habitants, fabricants et distributeurs de mobilier, de produits d'entretien et de bricolage…), dont les interventions sont interdépendantes et peuvent donc avoir des impacts les unes sur les autres.

Cet enjeu nécessite également de prendre en compte certaines tensions entre objectif énergétique et santé. L'impératif de la maîtrise de la consommation d'énergie conduit à produire des bâtiments très étanches qui, à défaut d'un usage adapté (ventilation, aération quotidienne), sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur. Aussi, il convient de travailler en amont à la conciliation de ces deux impératifs.

La qualité de l'air intérieur des locaux professionnels sera abordée, en priorisant les travailleurs précaires, en relation avec le Plan régional santé travail.

Prendre en compte l'influence de la nature sur la santé

Le rapport entre biodiversité, espaces verts et bienfaits directs pour les populations, est un sujet encore peu approfondi. La littérature scientifique sur le sujet est principalement anglo-saxonne. Elle fait apparaître des relations positives entre espaces ou «infrastructures vertes» et bienfaits pour les habitants.

Une des explications les plus communément avancées de la relation entre le volume d'espace vert, le bien-être et la santé, serait que l'existence « d'espaces de nature » dans leur environnement proche pourrait inciter les individus à passer davantage de temps dehors et à avoir en conséquence davantage d'activité physique.

Cette notion nouvelle de santé et biodiversité est portée par le PNSE3 et deux études sont programmées : l'une sur les effets bénéfiques de la biodiversité pour la prévention et la lutte contre les maladies, la seconde sur les effets positifs des espaces verts et des espaces de nature urbains sur la santé.

Si les effets des pollens allergisants étaient déjà traités dans le PRSE 2, l'importance de la biodiversité, le syndrome de manque de nature et les jardins partagés sont des thèmes nouveaux dans le PRSE 3 qu'il a été choisi de réunir dans un même enjeu d'impact positif de la nature sur la santé.

OBJECTIF 4

ACTION-CADRE 4-A

Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration des documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme

PARTENAIRES potentiels

AMF,
ARIC,
ARS,
BRUDED,
Collectivités territoriales,
Conseil régional,
...

TERRITOIRES concernés

Tous les territoires engagés dans ce type de démarche

PUBLICS concernés

Collectivités, habitants

Il s'agit d'informer et d'accompagner les acteurs locaux lors de l'élaboration des documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, pour que les enjeux de santé environnement soient intégrés à ces travaux en amont des réalisations. Plusieurs déterminants peuvent être pris en compte avec une vision systémique et simultanée des enjeux.

Certains déterminants, ayant des impacts sanitaires établis, faisant l'objet d'un cadre réglementaire, sont systématiquement intégrés : qualité de l'air, qualité de l'eau, gestion des déchets, qualité et usages des sols, qualité du bâti. Pour d'autres déterminants, l'impact sanitaire n'est pas établi de manière consensuelle mais probable/possible ou redouté : environnement lumineux, nature en ville. D'autres déterminants ont des « effets possiblement antagonistes », comme l'aération des logements au regard de la maîtrise de l'énergie. Enfin, la dernière famille de déterminants concerne la qualité de vie et le bien-être: cohésion sociale, accès aux services, déplacements...

La prise en compte de ces déterminants implique une vision globale et une expertise approfondie, d'où cette action d'accompagnement à destination des acteurs locaux.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Promouvoir un urbanisme** favorable à la santé (UFS) auprès des élus, des bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents de planification (via le guide « Agir pour un Urbanisme Favorable à la Santé » et les formations urbanisme délivrées aux élus).
- **Élaborer un guide** à l'intention des élus locaux et/ou des bureaux d'études sur la prise en compte du bruit dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- **Informer les élus, les collectivités et les aménageurs** aux enjeux de santé en s'appuyant sur les porter-à-connaissance élaborés dans le cadre des SCOT, des PLU(i) et des PLH, en cohérence avec la stratégie régionale en faveur d'un développement durable du territoire.
- ...

ACTION-CADRE 4-B

Agir pour un bâtiment et un cadre de vie respectueux de la santé

Cette action, liée à la précédente, cible plus spécifiquement le bâti et le cadre de vie. L'ensemble des déterminants seront questionnés afin de maximiser les effets positifs des projets sur la santé et le bien-être des habitants et réduire, voire supprimer, les effets négatifs (réduction des polluants, des nuisances). Des outils spécifiques seront élaborés pour guider les acteurs locaux et leur fournir des modes opératoires concrets, en s'appuyant sur les expériences exemplaires.

Une attention particulière sera portée sur les projets pouvant être déclinés en Bretagne permettant de contribuer aux études nationales sur les effets positifs de la nature sur la santé.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Montrer aux élus locaux** des réalisations concrètes ayant pris en compte la santé-environnementale au travers d'une approche globale à toutes les étapes du projet (de la construction à l'entretien, notamment pour les ERP)
- **Élaborer un document** de mutualisation « construire et rénover durable et sain – favoriser les éco-matériaux » à destination des élus locaux, en s'attachant à améliorer les connaissances sur le bénéfice des éco-matériaux en matière d'expositions et d'impacts sur la santé.
- **Assurer le suivi et la gestion** des espèces animales et végétales dont la prolifération est nuisible pour la santé humaine
- **Informer et accompagner** les professionnels du bâtiment pour favoriser une construction et une rénovation saine (choix des matériaux, dispositifs techniques...) en lien avec le Plan Bâtiment Durable.
- **Poursuivre l'amélioration** des conditions d'accueil dans les lycées selon le Schéma directeur immobilier des lycées publics bretons pour un bâti sain.
- ...

PARTENAIRES potentiels

AMF,
ARIC,
ARO Habitat Bretagne,
ARS,
AUGO,
BRUDED,
CAPEB,
Capt'Air,
Collectivités,
ERB,
FFB,
Ordre des architectes,
Réseau Breton Bâtiment Durable
...

TERRITOIRES concernés

Territoires urbains et ruraux

PUBLICS concernés

Bureaux d'études, architectes, promoteurs, professionnels du bâtiment, bailleurs sociaux, habitants

ACTION-CADRE 4-C

Promouvoir et accompagner les réalisations d'évaluations d'impact sur la santé (EIS)

L'évaluation d'impact en santé (EIS) est une démarche distincte des études d'impact sur l'environnement. Elle s'intéresse aux effets potentiels des politiques, programmes ou projets sur la santé des populations, dans le but de préconiser des solutions en vue d'en atténuer les effets négatifs et de renforcer leurs effets positifs. Ainsi, elle permet d'intégrer en amont des projets et dans un même cadre, les enjeux sanitaires qu'ils concernent l'exposition des populations aux agents physiques, biologiques ou chimiques ou plus largement le cadre de vie favorisant ou non la promotion de comportements favorables à la santé et les enjeux sociaux.

Qualifiée de démarche d'évaluation anticipative, intersectorielle et participative, elle se base sur une approche globale de la santé et intervient dans un processus de décision le plus en amont possible. Sa finalité est d'évaluer les incidences sur la santé de projets (à court, moyen et long termes) et de recommander les mesures appropriées pour maîtriser ces effets avant la réalisation du projet.

Elle peut prendre différentes formes selon les éléments de contexte, les enjeux du projet et les ressources disponibles (humaine, financière et temporelle) et être appliquée à différents secteurs tels que le transport, l'industrie, les ressources naturelles et le développement urbain.

Parce qu'elle porte une attention particulière à la répartition de ces effets au sein de la population, notamment en s'efforçant de repérer si les groupes les plus vulnérables ou en difficulté sont plus ou moins affectés par ces effets, elle contribue à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

L'action consiste à faire connaître et à valoriser cette démarche, à accompagner quelques réalisations dans le cadre de projets concrets.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Promouvoir et accompagner** la réalisation d'EIS dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (quartier, lotissement, halte ferroviaire ...)
- **Intégrer la réduction** des inégalités socio-territoriales de santé comme une dimension majeure des EIS.
- ...

PARTENAIRES potentiels

ARS,
BRUDED,
EHESP,
IREPS,
ORS Bretagne,
Réseau Bretagne Urbanisme et Santé ainsi que les acteurs publics ou privés, porteurs de projet d'aménagement et d'urbanisme,
...

TERRITOIRES concernés

Territoires volontaires, prioritairement en situation de défaveur au regard des indicateurs locaux en santé environnement

PUBLICS concernés

Maîtres d'ouvrage, habitants / usagers

ACTION-CADRE 4-D

Réduire l'exposition des Breton.ne.s au radon

Le radon est un gaz radioactif cancérigène omniprésent en Bretagne. Lorsque ce gaz s'infiltre dans un espace clos tel une maison ou un sous-sol il peut s'accumuler à des concentrations élevées susceptibles de présenter un risque pour la santé, tel que le cancer du poumon. Pourtant, le radon et les risques sanitaires qui lui sont liés sont encore insuffisamment connus de la population. Des actions simples de prévention permettent de réduire sa concentration au sein des bâtiments (notamment augmentation du renouvellement d'air, étanchéification).

Informer la population sur le risque, les mesures à entreprendre si besoin, et l'accompagner dans cette démarche est nécessaire afin d'améliorer l'habitat et réduire l'exposition à ce gaz et de prévenir les risques sanitaires.

Les actions engagées en Bretagne dans le cadre de ce PRSE 3 complèteront celles mises en place par le niveau national dans le cadre du plan radon 2016-2019 (sur www.asn.fr, rubrique Informer).

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Améliorer** la communication régionale sur le radon
- **Déployer** la « boîte à outils » régionale vers les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les associations
- **Inciter** la population bretonne à faire réaliser des mesures de radon dans son logement
- **Former** les professionnels du bâtiment à la réalisation de diagnostics radon et à la réalisation de constructions adaptées à ce risque
- **Former** les personnels techniques des collectivités sur la détection et les risques radon
- ...

PARTENAIRES potentiels

APPROCHE éco-habitat, ARO Habitat Bretagne, ARS, ASN, CNFPT, collectivités (élus et techniciens, particulièrement ceux en charge de l'entretien des bâtiments publics), CSTB, professionnels du bâtiment, Réseau Bretagne Bâtiment Durable, ...

TERRITOIRES concernés

Territoires plus particulièrement touchés par les émissions de radon

PUBLICS concernés

Acteurs publics et privés, particuliers

OBJECTIF 5

Référent : 1 DREAL - 2 ARS

Agir pour une **meilleure** qualité de l'**air extérieur et intérieur**

Contexte et enjeux

Parmi les nombreux polluants dans l'air pouvant avoir un impact sanitaire, on trouve principalement :

- les polluants physico-chimiques : oxydes d'azote, composés organiques volatils (COV), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), particules fines (PM), pesticides, ammoniac, ozone, monoxyde de carbone, radon ...
- les polluants ou éléments biologiques : pollens, légionelles, moisissures...

La qualité de l'air extérieur a un impact très important sur la santé des populations (mortalité prématurée, asthme, maladies respiratoires et cardio-vasculaires, cancer du poumon) y compris en Bretagne comme l'ont montré les études effectuées sur Rennes et Brest. Air Breizh, en charge de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air extérieur, a signalé, à plusieurs reprises, des dépassements du seuil d'alerte à la pollution aux particules fines.
En agglomération, la pollution de l'air résulte majoritairement du transport routier et du secteur de l'industrie. Les activités agricoles concourent également à la formation de particules directement rejetées dans l'air, à travers l'émission d'ammoniac, gaz précurseur de particules fines.

Les poussières, ou d'une manière générale les aérosols, sont bien identifiés comme problème majeur pour la santé (particules diesel, poussières d'amiante, de silice, de ciment, de bois, de céréales, fumées de feu de bois, fumée de cigarette, pollens, moisissures...).

Toute la population est exposée, dans les différentes circonstances de sa vie et le lien avec l'activité économique devra être pris en compte. En ce domaine, une articulation avec le Plan régional santé travail sera à opérer, plus particulièrement en direction des travailleurs précaires souvent moins bien informés.

Outre l'influence de la qualité de l'air extérieur sur **l'air intérieur**, celui-ci présente également des caractéristiques propres avec des incidences importantes sur la santé. Cette dimension est largement abordée dans l'objectif « Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé » et plus particulièrement avec l'action « Agir pour un bâtiment et un cadre de vie respectueux de la santé ».

ACTION-CADRE 5-A

Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

PARTENAIRES potentiels

Air Breizh,
ARS,
Capt'Air,
CEREMA,
Chambres d'agriculture,
Collectif Soutien aux victimes des pesticides en Bretagne,
DREAL,
EHESP,
ERB,
organisations professionnelles du bâtiment,
Réseau Bretagne Bâtiment Durable,
Services de l'Etat,
...

TERRITOIRES concernés

Région,
Territoires de démocratie en Santé
...

PUBLICS concernés

Selon les actions : grand public, professionnels, collectivités

Les niveaux de pollution observés dépendent des conditions météorologiques (sur lesquels il n'est pas possible d'agir) et des émissions des polluants dans l'atmosphère. Aussi l'une des voies principales pour améliorer la qualité de l'air est d'agir sur les sources. Outre le trafic routier sur lequel des actions sont en cours, les secteurs résidentiel et agricole sont en France des sources importantes, l'un pour les PM10 et les PM2,5 et l'autre pour l'ammoniac (NH3). Aussi, agir sur ces deux sources aurait un impact à terme sur les niveaux de pollution et donc sur la santé, l'un directement pour les riverains les plus exposés, et l'autre indirectement en diminuant la formation de particules secondaires. Un suivi particulier des émissions et de déterminants de ces deux sources s'avère utile.

Les ateliers ont souligné la nécessité d'encourager la recherche dès lors qu'elle concernera une particularité bretonne. Une surveillance des émissions des activités agricoles (ammoniac et pesticides) ainsi que des molécules naturelles allergisantes a été sollicitée.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Mieux connaitre** les émissions issues des activités agricoles en Bretagne (ammoniac et pesticides)
- **Poursuivre les mesures** de pollens et développer sur 1 ou 2 sites la reconnaissance et le comptage des moisissures
- **Poursuivre le suivi** de la qualité de l'air intérieur dans des logements sociaux, écologiques et basse consommation
- ...

ACTION-CADRE 5-B

Informer, éduquer et former sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

L'ensemble des publics doit être visé, notamment les populations vulnérables (enfants, personnes atteintes de pathologies respiratoires, ...) ce qui nécessite de rendre accessible les messages et d'adapter les informations aux publics et aux spécificités des territoires.

La formation des professionnels et des décideurs est essentielle pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air dans les différents champs professionnels et dans les politiques publiques.

Enfin, plus particulièrement sur la qualité de l'air intérieur, l'intervention de conseillers-médicaux-en environnement intérieur (C-M-EI) auprès des personnes atteintes de pathologies liées ou susceptibles d'être aggravées par la qualité de l'air intérieur doit être développée.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Former les professionnels de santé** aux risques sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur et à la pollution de l'air intérieur
- **Sensibiliser la population,** avec un focus particulier sur les futurs et jeunes parents, à la qualité de leur environnement intérieur (organisation d'ateliers)
- **Développer la fonction de Conseiller Médical en Environnement intérieur (CMEI)** dans les territoires non pourvus et notamment dans le Morbihan et le Finistère
- ...

PARTENAIRES potentiels

ARS,
Capt'Air,
Conseils départementaux,
établissements de santé,
IFSI, MFB,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions :
grand public,
public vulnérable,
professionnels,
élus
...

ACTION-CADRE 5-C

Réduire les expositions aux particules nocives (pesticides, ammoniac, brûlage de déchets, chauffage au bois, transport...)

PARTENAIRES potentiels

ADEME,
Air Breizh,
ARS,
Association les Petits Débrouillards Grand ouest,
Chambres d'agriculture,
Conseil régional,
MCE,
Services de l'Etat,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions :
grand public,
élus,
professionnels de santé
...

Il s'agit de réduire les émissions issues des déplacements et du secteur des transports (véhicules et transport de marchandises) mais aussi de prendre en compte toutes les autres sources de particules, les poussières (dont les pesticides) et les pollens allergisants, ainsi que l'ammoniac dans l'air lié à l'activité agricole.
En outre, l'amélioration de la qualité de l'air implique des choix d'aménagements qui permettent de :

- réduire les polluants (air, eau, sol, gaz à effet de serre...) et autres agents délétères (composés chimiques des matériaux de constructions,...). Ces choix doivent se faire dans une perspective de réduction à la source mais également de réduction de l'exposition des populations.
- corriger les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et les personnes vulnérables, en termes d'accès à un cadre de vie de qualité et d'exposition aux polluants et nuisances.

Enfin, la population et les professionnels doivent être incités à adopter par précaution une attitude de prudence vis-à-vis de tout produit chimique, voire de modifier les habitudes de consommation (substitution par des produits naturels), en lien avec le Plan Régional Santé Travail et le Plan Ecophyto.
Le consommateur a lui aussi un rôle important à jouer.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Inciter les Breton.ne.s** à changer certains de leurs comportements en construisant des outils novateurs qui pourront être mis à leur disposition
- **Mobiliser les médecins** à s'inscrire sur le site Internet d'Air Breizh pour recevoir les recommandations sanitaires en cas de pics de pollution pour qu'ils participent à la diffusion des recommandations sanitaires lors des épisodes de pollution
- **Elaborer un document** de sensibilisation à destination des élus et du grand public sur les risques sanitaires liés au brûlage des déchets verts afin de réduire cette pratique qui persiste malgré l'interdiction
- **Développer l'information** sur l'émission de particules fines par le chauffage bois en incitant au passage à des foyers fermés, des équipements labellisés Flamme verte.
- ...

OBJECTIF 6

Référent : 1 Conseil régional - 2 ARS

Agir pour une **meilleure** qualité de l'**Eau** (eau d'alimentation de la ressource au robinet, eau de loisirs)

Contexte et enjeux

Toutes les eaux sont concernées par cet objectif (douces, littorales, eaux de surface, eaux souterraines) ainsi que tous les usages (eaux destinées à la consommation humaine, eaux dites à usage professionnel et de loisirs : pêche, pêche à pied, conchyliculture, baignade, etc). Il est à noter que l'eau destinée à la consommation humaine est l'un des aliments les plus contrôlés, depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur.

En Bretagne, l'eau de consommation est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres contrôlés, essentiellement grâce à des traitements complexes et onéreux, du fait des fragilités régionales. En effet, les contextes géologique et hydrologique de la Bretagne font que les eaux brutes sont très vulnérables. Les cours d'eau présentent notamment une réponse rapide aux pollutions qu'elles soient accidentelles ou diffuses. Et malgré une amélioration générale de la qualité des eaux bretonnes à travers les programmes successifs de reconquête engagés depuis les années 90, environ 60% des eaux brutes restent de qualité insuffisante, avec deux conséquences principales :

▪ **d'une part,** ceci expose les eaux destinées à la consommation humaine au risque de défaillance du traitement ou d'inadaptation de celui-ci à faire face à des fluctuations inhabituelles, à des pollutions accidentelles ou à des phénomènes émergents (trihalométhanes, résidus de médicaments, nanomatériaux etc…).

▪ **d'autre part,** cela entraîne des impacts sanitaires pour d'autres usages ou par d'autres voies d'exposition :
- contamination microbienne des eaux de baignade et de loisirs nautiques,
- contamination des poissons et des coquillages par des polluants chimiques, des bactéries, des virus, des toxines algales…,
- prolifération d'algues vertes provoquant une pollution de l'air des plages par des gaz toxiques,
- pollution des eaux douces par des toxines de cyanobactéries.

Pour ces raisons, l'amélioration de la qualité des eaux douces et littorales représente un enjeu sanitaire important et le sujet est considéré comme primordial à porter dans le PRSE 3, au regard :

▪ **des rejets anthropiques** (agricoles, domestiques et industriels) et de leurs impacts potentiels sur l'homme,

▪ **de la forte activité touristique** et économique autour du littoral qui concentre à la fois les populations exposées et les pressions sur l'environnement.

De nombreuses actions sont déjà menées. Le champ est trop vaste pour qu'il soit possible d'être exhaustif, ainsi on se limitera à la citation de quelques axes :

▪ **le contrôle sanitaire** des eaux potables et de leurs systèmes de production et de distribution, la surveillance des baignades et de la qualité bactériologique et chimique des coquillages et des poissons,

▪ la mise en place **des périmètres de protection des captages,** et des aires d'alimentation des captages autour des captages prioritaires,

▪ **les plans d'actions contre les pollutions d'origine agricole** (par exemple : plan Ecophyto II, plans d'actions pour la reconquête de la qualité des captages « prioritaires »)

▪ **la réduction des pollutions industrielles,**

▪ l**e traitement des eaux usées** domestiques, la réduction des rejets polluants par les eaux pluviales urbaines,

▪ **les schémas d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE et SAGE),

▪ **la réduction de l'utilisation de pesticides.**

ACTION-CADRE 6-A

Améliorer les connaissances sur la qualité de l'Eau

PARTENAIRES potentiels

Agence de l'Eau,
ARS,
BRGM,
CIRE Bretagne,
Conseils Départementaux,
Conseil régional,
DDPPs,
DREAL,
EHESP,
ERB,
IFREMER,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Collectivités,
Conseils territoriaux,
....

Si aujourd'hui le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, la surveillance des baignades et de la qualité bactériologique et chimique des coquillages et des poissons sont bien réalisés dans le cadre réglementaire, une meilleure connaissance des substances émergentes chimiques et biologiques, non réglementées, devient un enjeu sanitaire primordial des prochaines années dans les eaux brutes.

Appliquée à la Bretagne, cette meilleure connaissance conduira à cibler et à hiérarchiser les actions qui permettront de réduire les risques sanitaires auxquels peuvent être exposés les Breton.ne.s. Les actions de recherche pourront être encouragées dès lors qu'elles concerneront une particularité bretonne.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Evaluer et décrire** l'impact sanitaire des Toxi-infections alimentaires collectives à coquillages en Bretagne
- **Mieux connaître et rechercher** les substances émergentes dans les eaux destinées à la consommation humaine
- **Pousuivre et achever** l'étude ANAFORE (ANAlyse multicritère des données des Forages les plus prOductifs de bREtagne pour la définition de zones favorables en Bretagne à la production d'eau potable pour leur préservation future)
- ...

ACTION-CADRE 6-B

Informer, éduquer et former sur la qualité de l'Eau

L'ensemble des publics doit être visé, ce qui nécessite de rendre accessible les messages, d'adapter les informations aux publics et aux spécificités des territoires, notamment pour une meilleure appropriation des enjeux de restauration et préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Spécificité bretonne, la pratique développée de la pêche à pied nécessite une information particulière sur la qualité sanitaire inégale des gisements naturels de coquillages. Il conviendra de faire preuve de pédagogie pour expliquer les précautions, les restrictions, voire les interdictions, en distinguant la pêche professionnelle et la pêche amateur.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Sensibiliser le public** aux cycles de l'eau et à l'importance de la protéger
- **Améliorer l'information** du consommateur sur la qualité de l'eau du robinet
- **Poursuivre l'action** de communication vers le grand public sur la qualité des sites de pêche à pied récréative en temps réel (site internet dédié pecheapied-responsable.fr)
- ...

PARTENAIRES potentiels

Agence de l'eau,
ARS,
Collectivités,
IFREMER,
structures porteuses de SAGE et de bassins versants,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Toute la population

ACTION-CADRE 6-C

Réduire les risques sanitaires liés à la qualité de l'Eau

PARTENAIRES potentiels

Agence de l'eau,
ARS,
Collectivités,
Conseil régional,
DRAAF,
DREAL,
responsables production et distribution EDCH,
Structures porteuses de SAGE et de bassins versants,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Collectivités locales (élus et services techniques),
acteurs responsables de la production et de la distribution de l'eau potable,
habitants

L'amélioration de la qualité des eaux douces et littorales reste un enjeu sanitaire important :

- d'une part, pour sécuriser l'alimentation en eau potable et notamment limiter les risques émergents possibles dans l'eau de consommation (exemple des résidus médicamenteux). En effet, malgré une politique de restauration et de protection de la qualité des eaux brutes et une tendance à l'amélioration, les efforts doivent être poursuivis pour continuer à limiter les pressions exercées sur la ressource, éviter l'abandon de ressources devenues trop polluées et réduire d'autant les traitements opérés pour la rendre potable.
- d'autre part, pour éliminer ou réduire les risques liés aux autres usages de l'eau : contamination des plages, baignades et sites de loisirs nautiques, émanations toxiques des algues vertes, toxines des cyanobactéries en eau douce et des algues microscopiques en eau de mer, contamination chimique et microbienne des poissons, des coquillages et des crustacés, etc...

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Promouvoir auprès des responsables** de la production et de la distribution d'eau, l'identification voire la correction des points faibles de leurs installations (du point de captage jusqu'au robinet du consommateur), notamment par la mise en œuvre d'un plan de sécurité sanitaire pour l'Alimentation en Eau Potable afin de favoriser la gestion préventive des risques et ainsi assurer en permanence la sécurité sanitaire des eaux de consommation.
- **Promouvoir auprès des opérateurs** en charge du traitement des eaux usées l'identification des points noirs et la mise en place d'actions correctives (réhabilitation de stations d'épuration et des réseaux, corrections des mauvais branchements...)
- **Faire connaitre l'arrêté «fossé»** auprès des particuliers et des agriculteurs, ainsi que la charte zéro-phyto auprès des communes, avec des actions de communication en lien avec les mairies, afin de réduire l'utilisation de produits chimiques type pesticides et ainsi limiter la contamination des eaux superficielles.
- **Inciter les collectivités** à mettre en place un suivi des cyanobactéries dans les zones de loisirs nautiques en eau douce.
- ...

OBJECTIF 7

Référent : 1 DREAL - 2 Conseil régional

Agir pour des **modes de vie**
et des **pratiques professionnelles**
respectueuses de l'environnement
et **favorables** à la santé

Contexte et enjeux

Les Breton.ne.s doivent être acteurs de leurs pratiques et de leur mode de vie, en privilégiant ceux respectueux de l'environnement et favorables à la santé. Cet objectif s'adresse aussi bien aux professionnels, aux collectivités locales, qu'aux particuliers.

Dans le milieu professionnel, l'utilisation de **produits chimiques, toxiques,** est parfois quotidienne, exposants les professionnels et les consommateurs, in fine, à des risques, souvent sous-estimés. La responsabilité du fabricant, du producteur, de l'employeur, est engagée tout comme celle du particulier qui, par ses modes de consommation, contribue à déterminer l'offre. Ce système a fait émerger un nouveau néologisme, le « consom'acteur », ou consommation responsable, qui exprime cette idée selon laquelle on peut « voter avec son caddie » en choisissant de consommer de façon citoyenne et non plus seulement de manière consumériste.

L'alimentation est emblématique de ces interactions, construites sur le triptyque producteur/éleveur – distributeur – consommateur, qui ont permis le développement encore mesuré d'une agriculture raisonnée, biologique, des circuits courts, la diversification de l'offre, plus favorables à la santé et réduisant les impacts sur l'environnement. Cette thématique est particulièrement importante en Bretagne.

La question **des déplacements et de la mobilité** a également des impacts directs sur la qualité des milieux et la santé des individus, devenus trop sédentaires. Alors que les acteurs de promotion de la santé préconisent une activité physique quotidienne, la majorité des déplacements s'effectue en voiture, avec des incidences fortes en matière de la qualité de l'air. A titre collectif et individuel, les efforts doivent être intensifiés pour éviter l'asphyxie et modifier durablement les comportements, au bénéfice de tous.

Enfin, en matière de mode de vie et de pratique individuelle, le PRSE 3 vise également les **risques auditifs,** en s'adressant plus spécifiquement aux jeunes, exposés à des niveaux sonores élevés dans des lieux particuliers ou par **l'écoute de musique amplifiée.**

Tous ces changements de pratiques doivent être accompagnés ; ils nécessitent la mise en place de formations, d'informations et de suivi.

OBJECTIF 7

ACTION-CADRE 7-A

Accompagner le changement de pratiques des professionnels et des particuliers pour la réduction des usages de produits toxiques

PARTENAIRES potentiels

Chambres d'agriculture,
CLCV,
MCE,
Services de l'Etat,
Structures porteuses de SAGE et de bassins versants,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions : grand public, professionnels ...

La population et les professionnels doivent être incités à adopter par précaution une attitude de prudence vis-à-vis de tout produit chimique, voire de modifier les habitudes de consommation (remplacement par des produits naturels), en lien avec le Plan régional santé travail et le Plan Ecophyto.

L'importance du rôle du consommateur a été soulignée par les ateliers (par exemple, si l'acquisition de connaissances sur les nanomatériaux relève plutôt du niveau national, l'information des consommateurs et plus globalement du public doit être une priorité régionale).

Enfin, les effets sur la santé des pesticides seront traités à part et non globalement (avec les autres produits chimiques).

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Informer les professionnels** de la vente de produits de bricolage sur les risques santé-environnement des produits vendus, et les conforter dans leur rôle de conseiller de bonnes pratiques auprès des clients
- **Former les personnes intervenant** à domicile et les assistantes maternelles à l'utilisation de produits de nettoyage sains
- **Sensibiliser et former les paysagistes** sur les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- **Sensibiliser le public** aux solutions de jardinage au naturel et accompagner les collectivités à valoriser leurs pratiques et à impliquer les habitants.
- **Mettre en place des ateliers « grand public »** permettant d'apprendre à confectionner des produits d'entretien écologiques et peu chers
- **Mesurer l'évolution des ventes** de produits toxiques pour la santé et l'environnement en Bretagne
- **Poursuivre l'accompagnement** de la profession agricole pour promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- ...

ACTION-CADRE 7-B

Agir pour une alimentation saine et durable : de la production à la consommation

L'action concerne les producteurs et les consommateurs (grand public/ restauration collective).

Afin de réduire l'exposition aux substances (phytosanitaires, antibiotiques, etc.), il convient de continuer à faire évoluer les modes de production dans le sens de l'agro-écologie* et de l'agriculture biologique, à informer sur les impacts des produits de traitement et sur les bénéfices d'une alimentation favorable à la santé, diversifiée et durable. Il est nécessaire de poursuivre la mise en lien des consommateurs avec les producteurs et des acheteurs avec les producteurs et d'encourager la consommation de fruits et légumes de saison.

Enfin, pour s'adresser à des publics plus éloignés de ces préoccupations (publics défavorisés), ou à des publics vulnérables (enfants), l'action devra aussi s'intéresser au secteur de la restauration collective.

*L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter au maximum le recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires...) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux...). Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Mettre en place des campagnes** d'information auprès des professionnels de la restauration collective privée et publique les responsables des cantines scolaires, pour leur capacité à influer pour une nourriture saine
- **Développer une démarche** d'amélioration de la qualité de l'alimentation dans tous les restaurants collectifs : organiser des cycles de rencontres «favoriser le bio local à la cantine» avec la réalisation d'un document de mutualisation d'expériences à destination des élus locaux ; formation des élus et des agents de collectivités aux enjeux de l'alimentation biologique locale de qualité en terme de santé/environnement
- **Sensibiliser le public** à l'alimentation de qualité et les accompagner au changement des pratiques alimentaires (liens entre alimentation de qualité et modes de production)
- ...

PARTENAIRES potentiels

BRUDED,
Chambres d'agriculture,
Collectif Soutien aux victimes des pesticides en Bretagne,
Collectivités,
CDs,
établissements de santé,
FRAB,
MCE,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions :
grand public,
consommateurs,
producteurs,
élus
...

OBJECTIF 7

ACTION-CADRE 7-C

Promouvoir des déplacements favorables à la santé

PARTENAIRES potentiels

Air Breizh,
Associations de covoiturage,
EPCI,
Collectivités,
Conseil régional,
MCE,
Services de l'Etat,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions : grand public

Cela concerne prioritairement les déplacements domicile-travail et mais aussi ceux nécessaires dans la vie quotidienne (scolarité, activités, loisirs, ...). Ils sont largement dominés par les déplacements de type motorisés et l'utilisation d'un véhicule est plus répandue en Bretagne qu'en France (84% contre 73%). L'enjeu est double :

- **En termes de risque :** le secteur des transports est une source majeure d'émissions de polluants (oxydes d'azote, particules, bruit...) dont l'essentiel peut être attribué au trafic routier du fait de la pollution atmosphérique et sonore qu'il génère.
- **En termes d'opportunité :** l'enjeu est de permettre aux personnes d'adopter des modes de déplacements actifs favorables à la santé, permettant la fois de prévenir l'apparition ou l'aggravation de certaines pathologies (maladie cardio-vasculaires, obésité, diabète, certains cancers...) et d'améliorer la condition physique et le bien-être.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Informer le public** sur les liens entre déplacements et qualité de l'air
- **Développer et promouvoir** le site internet BreizhGo.com
- **Poursuivre la promotion** du covoiturage, pour favoriser une mobilité pour tous
- **Favoriser le déploiement** d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- **Favoriser l'intermodalité** entre les différents types de transport
- ...

ACTION-CADRE 7-D

Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs notamment liés à l'écoute de la musique amplifiée

En 10 ans, au niveau national, la part des 15-35 ans ayant un usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs a été multiplié par 3 (de 4% à 13%).

La sortie en concert (la Bretagne est une terre de festivals), parcs de loisirs, en discothèque, l'écoute nomade (casque, écouteurs), sont autant de pratiques qui peuvent favoriser des traumatismes auditifs irréversibles.

Il apparaît nécessaire de renforcer les interventions de prévention visant à préserver le capital auditif, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Former les professionnels** en contact avec les jeunes sur les dangers du bruit (bruits ambiants, musique) et aux pratiques qui protègent l'audition.
- **Sensibiliser les jeunes et leurs parents** sur les dangers du bruit (bruits ambiants, musique) et aux pratiques qui protègent l'audition.
- ...

PARTENAIRES potentiels

Audition Solidarité,
Passeurs d'ondes
CIDB,
MCE,
MFB,
Services de l'Etat,
...

TERRITOIRES concernés

Région

PUBLICS concernés

Selon les actions :
jeunes,
parents,
professionnels ...

OBJECTIF 8

Référent : COTECH

Répondre aux nouveaux défis :
changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux

Contexte et enjeux

Au-delà des thématiques fortement appropriées par les acteurs et les citoyens, telles que la qualité de l'air, de l'eau, ou plus récemment l'urbanisme, d'autres enjeux, qu'ils soient « émergents » ou non, s'amplifient et méritent une attention dans le cadre de ce PRSE 3. Qualifiés de « nouveaux défis », même si leurs effets sont prégnants depuis plusieurs années, ils ont été regroupés au sein d'un seul objectif qui sera certainement le plus évolutif du PRSE 3. Parmi ces défis, ont été identifiés le changement climatique, les ondes électromagnétiques, les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux.

Concernant le premier défi, **le changement climatique** influe sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé : air pur, eau potable, nourriture en quantité suffisante, sécurité du logement... Le développement de mesures de prévention apparaît indispensable pour réduire les impacts sanitaires des évolutions déjà observées du climat et limiter l'amplitude du réchauffement et donc ses impacts futurs.

S'agissant **des ondes,** les radiofréquences constituent un objet de préoccupations sanitaires et environnementales depuis plusieurs années en France et à l'étranger, suscitant des inquiétudes relatives à leurs impacts sur la santé sujets à controverse, qui se sont focalisés dans un premier temps sur les lignes à haute tension et les antennes relais des téléphones mobiles. En 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a classé les radiofréquences comme « possiblement cancérogènes pour l'Homme ».
Les inquiétudes sont renforcées par les mutations permanentes des applications des technologies sans fil utilisant les radiofréquences : les usages des terminaux mobiles se transforment, des nouvelles technologies apparaissent (Bluetooth, WiFi, Wimax quatrième génération de téléphonie mobile (4G), objets connectés), sans qu'il soit toujours possible d'observer ou d'anticiper avec précision l'impact de ces évolutions sur l'exposition de la population générale ou professionnelle.

Concernant **les perturbateurs du système endocrinien,** il est reconnu que leurs conséquences potentielles font partie des risques émergents avec des enjeux environnementaux. Il en existe de nombreux, aussi bien dans l'environnement quotidien que professionnel : produits chimiques synthétiques, hormones de synthèse, traitements médicamenteux... Ils peuvent interférer avec le fonctionnement normal du système hormonal et créer ainsi des effets nocifs sur la santé humaine, animale et la biodiversité.
Plusieurs affections sont suspectées d'être en lien avec une exposition : certains troubles de la fonction de reproduction féminine et masculine, certaines malformations et troubles de la maturation et du développement, des troubles du comportement, certains cancers, certaines pathologies intra utérines, altération du système immunitaire... Au gré des études et des liens établis entre substances et effets sur la santé, des règlementations voient le jour.

Enfin, **pour les nanomatériaux,** matériaux dont l'une des dimensions ne dépasse pas 100 nanomètres (soit 10^{-7}mètre), les connaissances sur leur toxicité demeurent lacunaires. Les expositions humaines concernent celles du consommateur mais aussi celles des travailleurs sur les lieux de travail. Dans ce contexte d'incertitudes, l'ANSES a émis un certain nombre de recommandations.

Pour tous ces domaines, il a été décidé que l'objectif d'amélioration des connaissances scientifiques ne relevait pas du niveau régional, mais plutôt du niveau national, européen et au-delà. En revanche, l'information de la population et des professionnels a été considérée comme essentielle ainsi que l'engagement d'actions innovantes sur le territoire breton. En outre, il revient au PRSE 3 de favoriser la prise de conscience des effets sur la santé liés à ces risques « émergents », plus spécifiquement par les décideurs. Ceci permettra leur prise en compte dans les différentes politiques concernées.

ACTION-CADRE 8-A

Diffuser et partager l'information sur les nouveaux défis « santé environnement »

PARTENAIRES potentiels

Acteurs de l'éducation, COTECH PRSE, Employeurs, Institutions, MCE , ...

TERRITOIRES concernés

Bretagne

PUBLICS concernés

Grand public, scolaires, professionnels

En tenant compte des incertitudes et de l'évolution des connaissances, cette action consiste à partager les informations avec le plus grand nombre, notamment pour diffuser des recommandations, selon le principe de précaution. Principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque dans les domaines de l'environnement et de la santé.

Exemples de projets de mise en œuvre

- **Mieux informer la population** et les professionnels sur les ondes électromagnétiques
- ...

ACTION-CADRE 8-B

Engager des actions, innover, expérimenter, en fonction de l'état des connaissances sur les nouveaux défis santé environnement

Au-delà de la diffusion d'informations, localement, des actions innovantes et expérimentales pourront être imaginées et mises en œuvre pour réduire les impacts négatifs sur la santé, soit dans la vie quotidienne, soit dans la vie professionnelle, dès lors qu'elles s'appuieront sur des données probantes.

Exemples de projets de mise en œuvre

- A définir…

PARTENAIRES potentiels

A définir

TERRITOIRES concernés

A définir

PUBLICS concernés

A définir

Annexe 7 - Glossaire

AAP : appel à projets
ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMF : association des Maires de France
ARIC : association régionale d'information des collectivités territoriales
ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS : Agence régionale de santé
ASN : autorité de sûreté nucléaire
ATS : animation territoriale de santé
AUGO : association des urbanistes du grand ouest
BRGM : bureau de recherche géologique et minière
BRUDED : Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable
BSE : baromètre santé environnement
CAR : commission des affaires régionales
CARSAT : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAPEB : confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESER : conseil économique, social et environnemental régional
CFDT : confédération française démocratique du travail
CLCV : confédération du logement et du cadre de vie
CLS : contrats locaux de santé
CD : conseil départemental
C2DS : comité de développement durable en santé
CIDB : centre d'information et de documentation sur le bruit
CIRC : centre international de recherche sur le cancer
CIRE : cellule d'intervention en région de Santé Publique France
CISS : collectif interassociatif sur la santé
C(M)EI : conseil (médica)l en environnement intérieur
CMR : cancérigène, mutagène et reprotoxique
CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
CODERST : comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques
COPIL : comité de pilotage
COS : cadre d'orientation stratégique
COTECH : comité technique
CR : Conseil régional
CRAB : chambre régionale d'agriculture de Bretagne
CRSA : conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CSTB : centre scientifique et technique du bâtiment
CTS : conseils territoriaux de Santé
CURC : comité d'urgence contre le réchauffement climatique
DDTM : direction départementale des territoires et de la mer
DGPR : direction générale de la prévention et des risques (ministère de l'environnement)
DGS : direction générale de la santé (ministère de la santé)
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EDCH : eau destinée à la consommation humaine
EHESP : école des hautes études en santé publique
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ERB : Eaux et rivières de Bretagne
ERP : établissement recevant du public
FFB : fédération Française du Bâtiment

FNE : France nature environnement
FRAB : fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne
FREDON : fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bretagne
GRSE : groupe régional santé environnement
HCSP : haut conseil en santé publique
IFREMER : institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFSI : institut de formation en soins infirmiers
IVINE : Ille-et-Vilaine nature environnement
InVS (SPF depuis 2016) : institut de veille sanitaire (Santé publique France)
IREPS : instance régionale en éducation et promotion de la santé
LABOCEA : laboratoire public, conseil expertise et analyse en Bretagne
LMSS : loi de modernisation du système de santé
MAB : maison de l'agriculture biologique
MCE : maison de la consommation et de l'environnement
MFB : mutualité Française de Bretagne
MSA : mutualité sociale agricole
NEOLAB : nouvelles économies, opportunités et leviers d'actions pour le bien-être en Bretagne
NH3 : ammoniac
OMS : organisation mondiale de la santé
ORSB : observatoire régional de la santé de Bretagne
PCB : polychlorobiphényles
PITE : programme interministériel territorial de l'Etat sur l'eau et l'agriculture
PM2,5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm
PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 µm
PLAV : plan de lutte contre les algues vertes
PLH : plan local de l'habitat
PLU : plan local d'urbanisme
PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal
PNNS : plan national nutrition santé
PNSE : plan national santé-environnement
PPA : plan de protection de l'atmosphère
PRAPS : programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PRS : projet régional de santé
PRSE : plan régional santé-environnement
PRST : plan régional santé travail
RBUS : réseau bretagne urbanisme et santé
REEB : réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
S2D : santé et développement durable (centre collaborateur OMS pour le réseau des villes santé)
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR : secrétariat général pour les affaires régionales
SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE : schéma régional climat air énergie
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
SRS : schéma régional de santé
TMS : troubles musculo-squelettiques
UBS : université bretagne sud
UDAF : union départementale des associations familiales
UFS : urbanisme favorable à la santé
URAPEI : union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
URPS : union régionale de professionnels de santé
WECF : women in europe for a common future

www.bretagne.prse.fr

prse bretagne

Conception graphique YOUZ - Imprimé sur papier 100% écologique. IMPRIM'VERT®

FSC Mixed Sources
Product group from well-managed forests, controlled sources and recycled wood or fiber
www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-XXXX
© 1996 Forest Stewardship Council